

CSTMD ADR - renouvellement - entraînement classe 2

Ref. **TMD CS CI2 3-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

S'entraîner et s'évaluer avant l'examen de renouvellement Conseiller à la sécurité ADR classe 2.



Pré-requis :

Disposer d'un certificat de CSTMD ADR classe 2.
Se procurer l'ADR et l'arrêté TMD en vigueur pour participer à la formation.
Etre inscrit à l'examen de renouvellement de CSTMD ADR classe 2 (non géré par Bureau Veritas) : <https://www.cifmd.fr>.



Personnes concernées :

Tout candidat à l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route pour la classe 2 (Spécialité codifiée 2 par le CIFMD).



Objectifs :

- Connaître les modalités de réalisation de l'examen de CSTMD.
- Mettre en place des automatismes de recherche des informations dans l'ADR.
- S'entraîner en vue de préparer l'examen.



Programme :

Entraînement sur QCM classe 2
Déchiffrer les questions
Mise en situation sur la base de QCM
Correction en commun



Démarche pédagogique :

- Exposés théoriques illustrés par des exercices pratiques.
- La formation est animée par un formateur :
 - disposant de l'examen de CSTMD.
 - Justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.



Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de formation.



Le + :

Vous bénéficiez du retour d'expérience du réseau de CSTMD de Bureau Veritas.



Textes de référence :

Formation répondant aux exigences des chapitres 1.3 et 1.8.3.8 de l'ADR.

La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention".